VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Par ARTHUR H. DICKS. Par ARTHUR H. DICKS.

Succession d'Anaise Patrice Vve d'Albert Meilleur

No. 105,280 Cour Civile de District Division D.

Cottage Simple comfortable, 924 rue Marais

JEUDI, 18 SEPTEMBRE 1913, A MIDI, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne

En vertu d'un ordre qui m'a été adressé par l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, daté du 14 août 1913 dans l'affaire sus-numérotée et intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent ou y appartiennent de quelques façons situé dans le faubourg Trémé dans le Deuxième District de cette ville et désigné par le No. 8 de l'Ilet No. 50, borné par les rues Marais, Liberté, autrefois Tréme, Dumaine et St. Philip, sur un plan dressé par Journet, et annexé à un acte passé le 10 septembre 1856 devant D. L. McCay, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesure en mesure américaine vingt quatre pieds dix pouces (24' 10") de face à la rue Marais sur quatre vingt (80') pieds en profondeur entre lignes parallèles conformément à un plan dressé par C. A. de Armas, le 23 juin 1851, et déposé au bureau sous le No. 20 du livre des plans No. 3. Etant la même propriété que feue Anaise Patrice, veuve d'Albert Meilleur, acquit par acte devant William J. Formento, notaire, le 3 décembre 1904 et duement enregistré au bureau des aliénations, registre 201, folio 168. Les améliorations consistent en un cottage simple, contenant vestibule, 5 chambres et bâtisse dans la cour, toit en ardoises, etc.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère, pour tous certificats et toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1913 et aussi pour l'acte de vente Wm. J. Formento, notaire, 10 pour cent du prix d'achat, ne portant ni intérêt ni pénalité, devant être déposé au moment de l'adjudication chez

ARTHUR H. DICKS,
Bureau 437 Carondelet. Encanteur.
août—17,24,31sept—7,14,18

ANNONCES JUDICIAIRE

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terrain dans le sixième district, mesurant 60 pieds sur la rue Arabella, entre les rues Hurst et Garfield, ilet de la rue Joseph.

United States Safe Deposit and Savings Bank vs. Carrie S. Freret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,291 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 Septembre 1913, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Une certaine parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui en dépendent ou y appartiennent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, autrefois Hurstville, dans le carré No. 58, borné par les rues Arabella, Hurst, Garfield (autrefois Jennet) et Joseph, mesurant à une distance de cent vingt pieds (120") de la rue Hurst, soixante pieds (60') de face à la rue Arabella, de la cent vingt deux pieds dix pouces (122' 10") de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Garfield, de la cinquante-cinq pieds (55') de largeur en arrière, sur une ligne parallèle à la rue Joseph et courant vers la rue Hurst, et sur le côté vers la rue Hurst elle a une première profondeur de soixante-quatorze pieds (74') , de la elle se rétrecie de cinq pieds (5') sur une ligne parallèle à la rue Joseph, et cours vers la rue Garfield, et alors une seconde profondeur de quarante-huit pieds dix pouces (48' 10"), le tout plus ou moins, suivant un croquis annexé à un acte passé devant A. J. Villere, notaire, le 15 décembre 1900.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
DENEGRE & BLAIR et HENRY CHAFFE, Avocats pour les demandeurs.
Août 15—22—29—Sept. 5—12—18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux terrains de valeur du Premier District.

Rue Telemachus, entre l'avenue Tulane et la rue d'Hémécourt (ilet rue Génois.)

Commonwealth Building and Loan Association vs. Walter T. Carey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 94,695 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 18 Septembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No. 714, borné par l'avenue Tulane, les rues Génois, Telemachus et D'Hémécourt, et désignés par les Nos. douze et treize, d'après un plan dressé par H. L. Zender, ingénieur et voyer, daté du 8 avril 1904, annexé à un acte passé pardevant George Unterreiner, notaire en cette ville, le 29 avril 1904, d'après lequel dit plan lesdits sont contigus et mesurent comme suit: Le lot numéro douze mesurant trente et un pieds à la ru eTelemachus, sur une profondeur de cent vingt pieds sur la ligne de côté du lot No. 13, de là à un angle droit vers l'avenue Tulane de quinze pieds; de là une autre profondeur de dix huit pieds six pouces et quatre lignes; de là une autre largeur à un angle droit vers l'avenue Tulane de seize pieds et de cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No. 11 à un point du commencement. Le lot No. 13 mesurant trente et un pieds de face à la rue Telemachus, la même largeur sur l'autre ligne du fond sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
U. MARINONI, Avocat pour la demanderesse.
Août 15—22—29—Sept. 5—12—18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur dans le Troisième District. Nos. 720 et 722 rue Charbonnet, entre les rues Royale et Dauphine, dans l'ilet de larue Lamanche.

Aaron Steeg, Salvador Bennett et Eraste Vidrine, Liquidateurs du Poydras Homestead Association, vs. Guillaume S. Dreux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,141 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 2 octobre 1913, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui en dépendent, situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 200, borné par les rues Royale, Dauphine, Lamanche et Charbonnet, désigné comme lot J sur un croquis dressé par C. Chcas Lewis, député voyer de ville, daté de 31 août 1910, annexé à un acte devant F. D. Charbonnet, notaire, passé le 7 octobre 1910; suivant lequel dit croquis le dit lot mesure 35 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue Charbonnet, sur un profondeur de 108 pieds 3 pouces et 1 ligne.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
WM. H. PASCOE,
Avocat pour le demandeur.
août—30sept—5,12,19,26oct—1,2

Par JACOBS-GLEASON, INC.

ANNONCE JUDICIARE.

Succession de Mary Ida Beelman, épouse de Louis J. Vallée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,202. — Cottage simple No. 7108 rue St. Ferdinand, entre les rues Audubon et Broadway. Un action du capital de la Sixth District Bldg. & Loan Ass'n, numéro de série 422. — A l'encan JEUDI 11 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. — En vertu et conformément à un jugement rendu et signe le 4 août 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, agissant pour rrfon. Geo. A. Théard, juge de la Division E, actuellement en congé, et adressé à Jacobs-Gleason, Inc., S. L. Jacobs, Encanteur, je vendrais à la date ci-dessus, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous droits, voies, servitudes, privilèges et améliorations et avantages qui y appartiennntn ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. 14 dans le carré No. 27, sur un plan établi par Buissor, surveyor, le 15 avril 1856, et déposé en cette ville; le dit lot étant dans le carré borné par les rues Ferdinand, Audubon, autrefois Chestnut, Elizabeth et Broadway; le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Ferdinand sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage simple en bois, attractif et retiré contenant cinq chambres et bain, avec connexion d'égout on peut en prendre possession immédiatement.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant le solde s'il y en a en un crédit d'un au ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie a crédit de la dite vente devant être représenté par des billets de l'acheteur à son propre ordre et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt par au depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lieu du vendeur, et privilège sur la propriété vendu, avec la clause de non aliénando, et toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acheteur devant payer en sus en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1913 et payer pour l'acte de vente devant Lawrence M. Jannin, Esq., notaire, et déposer 10 pour cent à payer après adjudication chez

JACOBS-GLEASON, INC.,
C. A. BUCHERER, S. L. JACOBS,
Avocat pour le demandeur. Encanteur.
Bureau, 303 Carondelet.
août—10,17,24,31sept—7,11

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIARE.

Lot de choix sur la rue Tonti, entre les rues Touro et Bourbon.

In re Joseph R. Bres, et al., vs. Jeanne Elise Charlotte Gerbault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,560 — Division A — Par ALBERT PAUL, Encanteur, le JEUDI, 11 septembre 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 4 octobre 1912, jugement signé en cour ouverte le 10 octobre 1912, par l'Hon. Fred D. Kina, juge de la Cour Civile de District, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, absent en congé, et subsequemment à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. T. c. W. Ellis, juge de le Cour Civile de District, Division A, actuellement absent en congé, daté du 4 août 1913 pour compte de l'affaire ci-dessus.

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot No. 8 dans le carré No. 87 du faubourg Marigny, et borné par les rues Force, ou Tonti, Union, ou Touro, Bagatelle, ou Bourbon, et Libéral, actuellement Miro, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Force ou Tonti sur 159 pieds en profondeur.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra assumer les taxes pour l'année 1913, en sus du prix de l'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant J. Cunéo, notaire; un depôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

août—10,17,24,31sept—7,11

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

AGREABLE COTTAGE SIMPLE, NO. 1531 AVENUE LAFAYETTE.

Succession de Margaret Michel, Epouse d'Anton Walz.

No. 105,437. Cour Civile de District, Division "D."

A L'ENCAN, MARDI, 30 SEPTEMBRE, 1913.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," agissant pour l'Honorable Porter Parker, juge de la Division "D," actuellement en congé, daté et signé du 25 août 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, qui m'a été adressé, je procéderai à vendre à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, la propriétésuivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui en dépendent ou y appartiennent de quelques façons, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Claiborne, Port, Robertson et l'avenue Lafayette, désigné comme lot No. 11 (onze), sur un plan de C. Giroux et A. Castaing, voyers, daté du 18 juin 1852, et mesure, suivant le dit plan, trente-trois pieds huit pouces et quatre lignes d efface à l'avenue Lafayette, sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et six lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple contenant trois chambres et une cuisine, connu comme No. 1531 avenue Lafayette.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer, en plus et en sus du montant de son enchère, toutes les taxes de l'année 1913, tant d'Etat que de ville, ainsi qu epour tous certificats requis, en ceci, et devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication chez l'encanteur pour clore la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant être passé devant Francis D. Charbonnet, notaire.

LIONEL M. RICAU, Encanteur,
202-204 Hennen Building.
août 27—31—sept. 7—14—21—28—30

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Par DANZIGER & TESSIER Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLIE PROPRIÉTÉ DU SECOND DISTRICT BIEN LOUÉE

La résidence en briques à deux étages
1029 RUE ORLÉANS
entre les rues Bourgogne et Rempart

Le cottage simple en bois
1025 RUE ORLÉANS
entre les rues Rempart et Bourgogne

La résidence en briques à trois étages et combles
1030 RUE ORLÉANS
entre les rues Bourgogne et Rempart

Le double cottage en briques
522 et 524 RUE BOURGOGNE
entre les rues St. Louis et Toulouse

La résidence et magasin en briques à un étage
628 NORD REMPART
entre les rues St-Louis et Toulouse

La résidence en bois à deux étages
931 et 933 NORD DERBIGNY
entre les rues Dumaine et St-Philip

La résidence en briques à deux étages et combles et magasin
611 RUE BOURBON
entre les rues Toulouse et St. Pierre

SUCCESSION DE GERMAIN GUILLOT
No. 103,634 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau No. 134 rue Carondelet — MARDI, 7 octobre 1913, à midi, à la bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre daté du 3 septembre 1913, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la sus-dite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

1. Un certain lot de terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Orléans, Ste Anne, Bourgogne et Rempart, mesurant 30 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Orléans, sur 86 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations désignés par le No. 1029 rue Orléans, et comprennent une résidence en briques à deux étages, grille en fer sur la façade et contenant sept chambres, bain, hall, eau et égoûts, etc.

2. Un certain lot de terrain ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans le carré borné par les rues Orléans, Ste Anne, Bourgogne et Remparts, mesurant 30 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Orléans sur un profondeur de 86 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par le No. 1025 et comprennent un cottage en bois à deux étages à l'arrière, huit chambres, bain, etc.

3. Un certain lot de terrain avec tout et en particulier, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelques façons, désigné comme lot No. 4 du carré No. 101, suivant un plan déposé en l'office de A. Ducatel, ancien notaire en cette ville, et mesure en mesure américaine, 23 pieds de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 76 pieds 10 pouces avec l'usage mitoyen avec les lots Nos. 2 et 3 d'une allée de 3 pieds de large sur laquelle est bâtie une partie de l'étage supérieur de la maison principale du lot No. 4. Le tout suivant le dit plan. Les améliorations sont désignées par le No. 1030 rue Orléans et comprennent une bâtisse en briques à trois étages et combles; contenant environ treize chambres, bains, halls, etc., eau et égoûts.

4. Un certain lot de terrain ainsi que les améliroations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Bourgogne, St. Louis, Toulouse et Remparts, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 60 pieds sur un côté à la propriété actuellement ou autrefois appartenant à M. Argot, et sur l'autre côté par la propriété actuellement ou autrefois appartenant à Jeanne Milliioli. Les améliorations sont désignés par les Nos. 522 et 524 rue Bourgogne, et comprenent une cottage double en briques ayant quatre chambres de chaque côté.

5. Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu vieux No. 144 rue N. Remparts, et tous les droits, voies et privilèges qui en dépendent ou y appartienent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues N. Remparts, Bourgogne, Toulouse et St. Pierre. Le lot de terrain est désigné par la lettre A, suivant un plan dressé par Jos. Pillé, voyer, annexé à un acte devant H. Lavergne, ancien notaire en cette ville, le 21 novembre 1825. Le dit lot mesure 19 pieds 3 pouces de face à la rue N. Remparts, sur une profondeur de 60 pieds à quel point le dit lot s'élargit à angle droit de 20 pieds sur la ligne de côté du lot B sur le dit plan, et de là a une autre profondeur 24 pieds 4½ pouces le tout en conformité avec le dit plan. Les améliorations sont désignées par le No. 628 N. Remparts, et comprennent une bâtisse en briques à un étage contenant huit chambres, etc.

6. Un certain lot ou parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartienent ou en dépendent de quelques façon, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No. 226, borné par les rues Derbigny, St. Philip, Roman et Dumaine, désigné par la lettre C sur un croquis dressé par Arthur De Armas, député voyer de ville, date d'avril 1886, et annexé comme références à un de vente par Mme Jeanne Barelle et Mlle Marie Coussirat à William L. Lebon, passé devant E. Grima, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1886. Suivant le dit plan le dit lot mesure 60 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Derbigny, sur 42 pieds 5 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos. 931-933 rue N. Derbigny, et comprennent une résidence en bois à deux étages contenant sept chambres, bains, etc., chaque côté, eau et égoûts.

7. Un certain lot de terrain, situé et s'étendant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon, Toulouse et St. Pierre et mesurant en mesure française suivant titre 30 pieds sur la rue Bourbon, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et suivant le croquis et certificat d'arpentage dressé par Edgar Pillé, député voyer de ville, le 28 octobre 1899. Le dit lot commence à une distance de 66 pieds 4 lignes du coin des rues Toulouse et Bourbon, et mesure en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles, ainsi que tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages avec combles contenant 12 chambres, bains, etc., et sont désignées comme No. 611 rue Bourbon.

Toutes les propriétés ci-dessus sont vendues, sujettes aux loyers et baux s'il y en existent.

CONDITIONS & Un tiers ou plus comptant, le solde en 1 et 2 ans représenté par hypothèque et billets avec lieus du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt annuel depuis la date de l'adjudication et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; les améliorations devant être assurées et la police transferée au porteur des billets. Les acquéreurs devant assumer les taxes d'Etat dues et exigibles dans l'année 1913: dix pour cent au moment de l'adjudication. Actes de vente devant Emile Pomès, notaire, aux frais des acquéreurs.

GEO. MARTIN,
MARCELLE CHAMPON,
Exécuteurs.
DINKELSPIEL, HART & DAVEY,
ANDRE LAFARGUE, Avocats.
sept—6,7,14,21,28oct—5,7

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge,

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N.J.

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODERES.